



République Française - Département de Seine et Marne

2023/....Parafe

DELIBERATION N°393

OBJET: ENGAGEMENT DE SERVIR DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Entendu l'exposé de Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2021-1920 du 30 décembre 2021 pris pour l'application de l'article L. 412-57 du code des communes relatif à l'engagement de servir des policiers municipaux ;

Vu l'avis des membres du comité social territorial du 8 juin 2023 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL;

APPROUVE la mise en œuvre d'un engagement de servir des agents de police municipale conformément à l'article L 412-57 du code des communes.

AUTORISE le maire à signer les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus Ozolr-la-Ferrière le 9 juin 2023

> La secrétaire de séance, Christine FLECK.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

> Le Maire, Jean-François ONETO.

Hôtel de Ville d'Ozoir-la-Ferrière 43, avenue du Général de Gaulle 8P 149 – 77834 Ozoir-la-Ferrière Cedex Tel.: 01 G4 43 35 35 Fax: 01 G4 40 33 13 www.maine-azon-la-farriera.fr

REÇU EN PREFECTURE le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com





DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Parafe

Présents	:	26
Absents	:	9
Pouvoirs	:	6
Votants	:	32

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 SEANCE N°2

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS: Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHÓZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT. Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS: Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Béatrice LAINÈ, Monsieur Malek BENSAI

POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Béatrice LAINÈ	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Malek BENSAI	à	Madame Antoinette JARRIGE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité. Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

^{*}Il est à noter que Monsieur Jean-Claude DEBACKER est arrivé après le vote de la délibération n°1 (Modification de la délibération du 8 février 2023 concernant le zonage d'assainissement des eaux pluviales)

* Conformément aux dispositions en vigueur il est précisé que Monsieur le maire s'est retiré de la salle pendant les questions relatives aux

comptes administratifs (délibération n°9 à la délibération n°12) et à confier la présidence à Madame Josyane MELEARD.